



MAIRIE DE LERAN
30 Cours St Jacques 09600

☎ : 05.61.01.11.73.

📠 : 05.61.01.34.94.

✉ mairieleran@wanadoo.fr

Lérans, le 26 juillet 2017

M. le Maire

à

M. Patrick Laffont,
Maire de Laroque d'Olmes
32, rue de l'Hôtel de ville
09600 Laroque d'Olmes

Objet : Projet de commune nouvelle.

Monsieur le Maire, Cher collègue,

Réuni ce jour, le Conseil Municipal de Lérans a pris connaissance de votre courrier de projet de création de « commune nouvelle » organisée autour de la commune de Laroque d'Olmes. Votre volonté affichée est d'occuper, avec une nouvelle commune agréant 9 communes autour de Laroque, une place centrale dans une intercommunalité remodelée aux périmètres de la CCPM et de la CCPO fusionnées.

Cette perspective peut sembler à priori visionnaire, elle se heurte cependant à de nombreux obstacles.

Le premier me semble d'ordre démocratique : nos conseils municipaux respectifs n'ont pas été élus sur un programme de liquidation des communes actuelles au profit d'une « commune nouvelle ». Le choix de ces regroupements, s'il était validé en Conseil Municipal, devrait à mon sens être confirmé ou infirmé par référendum auprès de la population de chaque collectivité. Je doute fort de l'adhésion des citoyens à ce qui sera, pour la plupart, une perte de proximité des services publics et d'identité communale.

Le deuxième est d'ordre de division administrative : si les communes de Laroque d'Olmes, de Dreuilhe, du Sautel et de Tabre sont membres de la CCPO, les autres font partie de la CCPM. Vous n'ignorez pas que les compétences prises par ces deux intercommunalités ont des divergences fortes qui sont loin d'être lissées malgré les mutualisations mises en place et la volonté commune de travailler en concertation dans de nombreux domaines. Où sera cette « commune nouvelle » si la fusion des intercommunalités ne s'effectue pas concomitamment ? Qu'advient-il des documents d'urbanisme avec un PLUI en instruction dans chaque intercommunalité avec des avancées distinctes ? Par ailleurs, Dreuilhe et le Sautel font partie du canton de Lavelanet tandis que les autres se situent dans le canton de Mirepoix.

Le troisième est relatif aux économies potentielles liées à cette fusion et à l'efficacité en termes de service. A ce jour, j'attends toujours que l'on me présente les économies des intercommunalités ou des communes récemment fusionnées. Vous savez comme moi que la nouvelle entité devra reprendre la totalité des fonctionnaires territoriaux et des autres employés des communes actuelles. Je ne vois là pas d'économies possibles à moyen terme. Pour les communes rurales, la gestion du personnel se fait le plus souvent en « direct » par l'intermédiaire du maire ou d'un conseiller municipal. Dans une grosse structure, il faudra forcément un ou plusieurs chefs de service. Ce sera des emplois supplémentaires et des emplois de cadre fortement rémunérés. Peut-être y aura-t-il plus d'efficacité, je n'en suis pas sûr et personnellement je pense que la proximité est bien souvent indispensable pour assurer un service efficace, réactif et attentif aux besoins de la population.

Le quatrième concerne la cohérence d'ensemble. La création d'une commune nouvelle de cette ampleur correspondrait à la taille des intercommunalités d'avant la loi de 2010. A mon sens, si la loi n'oblige pas les communes à de tels regroupements, ils ont peu de chance d'aboutir, en particulier s'ils ne sont pas portés par un projet de développement cohérent et partagé. Dans un cadre de regroupements massifs contraints par le législateur (ce qui n'est pas le cas actuellement), je cerne mal comment on pourrait regrouper Lérans sans Montbel et La Bastide sur l'Hers sans Le Peyrat. Par ailleurs, la proximité tant en termes de géographie que de continuité urbaine me semble plus évidente entre Dreuilhe et Lavelanet qu'entre Dreuilhe et Laroque d'Olmes. D'autre part, la fusion de communes rurales, parfois de moins de cent habitants, avec une commune urbaine comme Laroque d'Olmes pose un problème de représentativité pour les populations des premières.

Monsieur le Maire, nous partageons avec vous l'analyse que l'assèchement des dotations de fonctionnement de l'Etat cumulées à la suppression annoncée de la taxe d'habitation risque à terme de contraindre les communes à augmenter les impôts qu'elles maîtriseront encore, les taxes foncières, et à diminuer les services essentiels à la population. La création de « communes nouvelles » est bien souvent présentée comme la seule issue possible. Le Conseil municipal de Lérans, tout en restant ouvert à la réflexion sur ce sujet, est plus que sceptique sur ce point, et en tout cas, il s'est positionné ce jour, de manière unanime, défavorablement à la fusion « grand format » que vous proposez.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Maire
Henri Barrou